

# Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante  
de la formation générale  
des programmes d'études

dans les écoles juives  
Beth Jacob et Chaya Mushka

*Décembre 2000*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études offerts dans les écoles juives Beth Jacob et Chaya Mushka s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à l'obtention de diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission<sup>1[1]</sup>. Le rapport d'autoévaluation concernant ces deux écoles, dûment adopté par le Conseil d'administration du Cégep Marie-Victorin à qui elles sont affiliées, a été reçu par la Commission le 21 février 2000. Ce retard est dû au contexte particulier qui prévalait pour ces écoles au moment de l'évaluation. Un comité d'experts<sup>2[2]</sup>, dirigé par un commissaire de la Commission, l'a analysé puis a effectué une visite au Cégep Marie-Victorin les 22, 23 et 24 mars 2000<sup>3[3]</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, la direction du Service de l'éducation permanente ainsi que les membres du comité d'autoévaluation<sup>4[4]</sup>. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit brièvement les principales caractéristiques des écoles Beth Jacob et Chaya Mushka et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale dans le cadre des programmes offerts dans ces écoles.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  3. Le comité visiteur était composé de M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, de M<sup>me</sup> Colette B. Melançon, professeure retraitée de langue d'enseignement et littérature et de M. Yves Laurendeau, adjoint aux programmes au Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
  4. Comme aucun enseignant de la période de référence n'était encore à l'emploi du Collège, la Commission n'a pas jugé utile de rencontrer les enseignants maintenant en poste. La Commission n'a pas non plus jugé opportun de rencontrer des élèves, la situation n'étant plus la même qu'au moment de l'évaluation.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale**

En 1985, alors que le Cégep Marie-Victorin était une institution collégiale privée, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé au Collège de gérer l'enseignement collégial dans deux écoles de la communauté juive montréalaise, les écoles Beth Jacob et Chaya Mushka. En 1993, alors qu'il joignait les rangs du réseau public, le Collège a continué d'assumer le mandat confié par le Ministère à l'égard de ces deux écoles. Enfin, en septembre 1999, une troisième école juive s'est affiliée au Collège, l'Institut pour la Torah et la formation professionnelle (*Torah and Vocational Institute*).

Les deux écoles concernées par le présent rapport donnent des cours dans les deux langues d'enseignement, soit l'anglais et le français. L'école Beth Jacob offre des cours conduisant à l'obtention d'un DEC en Lettres (600.01) ainsi que des cours conduisant à l'obtention d'un DEC et d'une AEC dans les programmes Techniques d'éducation en services de garde (322.03) et Techniques d'éducation spécialisée (351.03). Pour sa part, l'école Chaya Mushka offre des cours uniquement dans le programme Lettres (600.01).

Durant l'année scolaire 1996-1997, 144 élèves étaient inscrits à l'école Beth Jacob au trimestre d'automne, 150 au trimestre d'hiver. À l'école Chaya Mushka, 278 étaient inscrits au trimestre d'automne et 291 au trimestre d'hiver. Seuls les élèves du programme Lettres des écoles Beth Jacob et Chaya Mushka ainsi que quelques élèves du programme Techniques d'éducation spécialisée étaient inscrits à des cours de la formation générale au cours de cette période. Au cours de la même période, vingt-quatre chargés de cours ont donné les cours de la formation générale dans les deux écoles, en anglais ou en français.

Les domaines retenus pour la formation générale complémentaire étaient les suivants : langage mathématique et sciences humaines pour les élèves du programme Lettres; langues (hébreu) pour les élèves du programme Techniques d'éducation spécialisée.

Un climat d'incertitude et d'ambivalence a rendu difficile la mise en œuvre de la formation générale dans l'esprit souhaité par le renouveau. Dans le contexte de remise en question de l'enseignement confessionnel au Québec, les responsabilités confiées au Collège à l'égard de ces écoles, en particulier sur le plan de la gestion pédagogique, n'étaient pas clairement définies. Au cours de l'année scolaire 1998-1999, le ministère de l'Éducation a confirmé au Cégep Marie-Victorin le mandat de gérer l'enseignement collégial dans ces écoles. La situation qui prévalait dans ces écoles entre l'année de référence déterminée par la Commission pour la présente évaluation, soit 1996-1997, et celle qui existait au moment

où le Collège a procédé à l'autoévaluation n'étaient donc plus les mêmes. De plus, le Collège a effectué depuis plusieurs changements à la lumière des constats révélés par l'autoévaluation.

La coordination de l'enseignement offert dans ces deux écoles est assurée par la direction du Service de l'éducation permanente. Depuis l'année scolaire 1998-1999, la directrice est responsable de l'embauche du personnel enseignant ainsi que de l'encadrement professionnel et de soutien assignés à la mise en œuvre des programmes offerts. Une nouvelle conseillère pédagogique à temps complet travaille de concert avec les enseignants de ces écoles en vue d'assurer le respect des devis ministériels et d'appuyer les enseignants à cet égard.

Le défi qui se pose au Collège, comme le souligne le rapport d'autoévaluation, est de concilier le projet éducatif de ces écoles, qui s'articule autour des caractères spécifiques à la culture juive, à sa religion et à son mode de vie, avec les exigences du régime pédagogique commun à l'ensemble des établissements d'enseignement québécois ainsi qu'avec le projet éducatif et les pratiques institutionnelles du Cégep Marie-Victorin.

## **La démarche institutionnelle d'évaluation**

Considérant l'évaluation réalisée par le ministère de l'Éducation du Québec en 1996-1997 à l'égard des services de formation collégiale offerts aux élèves de la communauté juive<sup>5</sup>, la Commission a cru approprié d'alléger la démarche d'évaluation de la composante de formation générale des programmes offerts aux écoles Beth Jacob et Chaya Mushka et de ne retenir que quatre critères : la cohérence des activités d'apprentissage, les modes et instruments d'évaluation, les taux de réussite des cours et la diplomation.

Un comité opérationnel d'évaluation a été créé afin d'assurer le déroulement et le suivi de la démarche d'autoévaluation. Le comité était composé de la directrice de l'Éducation permanente, de la nouvelle conseillère pédagogique assignée aux écoles juives, de la conseillère pédagogique responsable des évaluations de programmes, ainsi que d'un contractuel qui agissait à titre de rédacteur du rapport. Les professeurs et les élèves n'ont pas participé à la présente évaluation, notamment parce que les enseignants qui ont donné les cours au moment de la période de référence ne sont plus à l'emploi du Collège. Le comité opérationnel d'évaluation devait par ailleurs rendre compte du suivi de ses travaux au comité institutionnel d'évaluation des programmes<sup>6</sup>.

La démarche du Collège repose essentiellement sur l'analyse des plans de cours de l'année scolaire 1996-1997, sur les taux de réussite dans les cours de la formation générale et sur les cheminements scolaires des élèves dans les programmes offerts. Le Comité opérationnel s'est réuni à différentes reprises au cours du printemps et de l'automne 1999 afin d'établir la méthodologie de l'évaluation et d'étudier les documents pertinents. Après avoir analysé, validé et enrichi le contenu des documents préparés par le rédacteur, le Comité opérationnel a soumis le rapport au comité institutionnel en évaluation de programme. Ce dernier a recommandé son adoption à la Commission des études qui en a recommandé l'adoption au Conseil d'administration.

Le rapport transmis à la Commission est honnête et critique. Il a donné lieu à un plan d'action présenté à la Commission lors de la visite.

---

5. L'évaluation réalisée par le Ministère portait principalement sur l'efficacité et sur l'efficience du modèle de financement et d'organisation de l'enseignement donné dans les écoles juives suivantes : Beth Jacob, Chaya Mushka et l'Institut pour la Torah et la formation professionnelle.

6. Ce dernier comité relève de la Commission des études.

## **Évaluation de la formation générale**

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

### **La mise en œuvre des moyens pédagogiques**

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation et l'évaluation des apprentissages.

#### **La cohérence de la formation et l'évaluation des apprentissages**

L'analyse des plans de cours a révélé de nombreuses lacunes à ces chapitres. En premier lieu, les devis ministériels et les intentions éducatives qui s'y rattachent ne sont pas respectés. En langue d'enseignement et littérature, à l'exception du cours de littérature québécoise, les contenus trop exclusivement imprégnés par la culture juive ne permettent pas aux élèves d'atteindre les objectifs assignés à ces cours. La mise en contexte avec différents genres et courants littéraires, notamment en vue de favoriser une ouverture sur le monde et une prise de conscience d'un fonds culturel commun à l'ensemble de la communauté québécoise, est ici absente. Le respect des standards fait également problème, comme en témoigne le cours *General Education Adapted to Program-Set 1* (603-EJN-04) où l'épreuve terminale consiste en un essai de 100 mots. En philosophie, l'analyse des plans de cours ne permet pas davantage de conclure au respect des devis ministériels, tant en ce qui concerne les contenus que les standards attribués à ces cours. Dans ces cours aussi, les contenus sont trop fortement marqués par la culture juive.

En ce qui concerne les cours de langue seconde, en l'occurrence le français, l'un des plans de cours retenus par le Collège ne correspond à aucun devis ministériel. Quant au second, il est conforme au libellé du devis ministériel, mais l'analyse ne permet pas de conclure qu'il existe des liens de cohérence entre les objectifs, les activités d'apprentissage et les activités d'évaluation. L'implantation des cours d'éducation physique dans les deux écoles juives ne s'est faite qu'en 1996. Auparavant, précise le rapport, les élèves pouvaient être dispensés de suivre ces cours. Les plans de cours analysés correspondent davantage aux devis ministériels, mais l'analyse demeure encore une fois trop succincte pour témoigner véritablement de l'atteinte des compétences liées à ces cours. Enfin, les cours complémentaires dérogent aux devis ministériels pour des raisons qui s'apparentent à celles décrites pour les cours de langue d'enseignement et les cours de philosophie. Ces

cours servent essentiellement à assurer la transmission de la culture juive et des valeurs qui y sont rattachées, sans égard aux objectifs et standards ministériels.

Au chapitre de l'évaluation des apprentissages, les problèmes soulevés par l'évaluation sont tout aussi nombreux et importants. Ils concernent principalement le respect de la PIEA, la précision des modalités d'évaluation dans les plans de cours, les mécanismes de validation des instruments d'évaluation, l'équité et l'équivalence des évaluations, l'application de pénalités pour les fautes faites par les élèves en anglais ou en français, etc.

La Commission a également procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de l'ensemble 1 en anglais (603-101-04), de l'ensemble 1 en philosophie (340-103-04), de l'ensemble 2 en *Humanities* (345-102) et, enfin, de l'ensemble 3 en français langue seconde (602-102-03). Les plans de cours examinés viennent confirmer les lacunes identifiées précédemment, tant sur le plan des contenus que sur celui de l'évaluation. En anglais, le cours ne respecte ni les objectifs ni les standards définis au devis ministériel. L'accent porte principalement sur la maîtrise du code grammatical. En philosophie et en *Humanities*, les contenus sont axés sur l'initiation à la morale et à la religion juives, et les évaluations ne sont donc nullement en lien avec les objectifs de ces cours. En français langue seconde, le plan de cours est complet mais les instruments d'évaluation fournis ne concernent que la dimension de l'écrit. Enfin, en éducation physique, le plan de cours n'identifie pas l'ensemble concerné et ne réfère à aucun des trois devis ministériels prescrits. Les objectifs présentés sont intéressants, mais leur atteinte ne peut être évaluée, le mode d'évaluation étant trop vague et ne présentant aucune forme de pondération.

## **Les résultats**

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours et le taux de diplomation.

### **La réussite des cours et la diplomation des élèves**

Sauf exceptions, les taux de réussite sont très élevés. Toutefois, comme le souligne le rapport du Collège, le faible nombre d'élèves dans certains cours, les écarts relevés en ce qui concerne le respect des objectifs et des standards ainsi que les lacunes au chapitre de l'évaluation appellent à une grande prudence en ce qui regarde l'interprétation de ces taux. Le Collège résume ainsi ses constats à ce chapitre : « ... il nous faudra dorénavant mettre l'accent sur la rigueur de l'évaluation des apprentissages. Les résultats très élevés suscitent,

pour nous, autant de questions que les résultats très faibles par rapport aux standards et aux critères d'évaluation<sup>7</sup>. »

En ce qui concerne la réussite de l'épreuve uniforme, que ce soit en anglais ou en français, les petits nombres d'élèves inscrits appellent également une interprétation prudente. Des 26 élèves de l'école Chaya Mushka inscrits à l'épreuve de français entre l'automne 1997 et l'automne 1999, treize ont réussi l'épreuve. Des 51 élèves de la même école inscrits à l'épreuve d'anglais au cours de la même période, 46 ont réussi l'épreuve. En ce qui concerne les 43 élèves de l'école Beth Jacob inscrits à l'épreuve d'anglais entre la session d'hiver 1997 et l'automne 1999, 41 avaient réussi l'épreuve.

Enfin, bien que les taux de diplomation doivent aussi être analysés en tenant compte du faible nombre d'élèves inscrits dans chacun des programmes, ces taux s'avèrent plutôt faibles. Ainsi, des 9 élèves inscrits en Techniques d'éducation spécialisée à l'école Beth Jacob en 1994, trois élèves obtenaient leur diplôme dans la durée prévue; des 27 élèves inscrits en Lettres, deux ont diplômé dans la durée prévue. À l'école Chaya Mushka, des 120 élèves inscrits en Lettres la même année, seulement quatre obtenaient leur diplôme dans la durée prévue. Le retard dans le cheminement scolaire semble toutefois autant causé par les cours de formation spécifique que par ceux de formation générale.

### **Plan d'action du Collège**

Le Collège est conscient des nombreux problèmes dont il vient d'être question. Depuis que le statut de ces écoles a été confirmé, il a décidé d'assumer pleinement son rôle de leadership afin d'offrir à ces écoles la même qualité de gestion et d'encadrement pédagogiques qui prévalent dans les autres secteurs de formation sous sa responsabilité. Un plan d'action a été élaboré en ce sens et certaines mesures ont déjà permis d'apporter nombre d'améliorations qui s'imposaient, comme a pu le constater la Commission à la lecture du rapport et lors de la visite.

Au nombre des actions entreprises pour assurer le respect des devis ministériels et des intentions éducatives qui en découlent, il faut souligner que le Collège procède maintenant à l'engagement des professeurs pour chacune des disciplines enseignées dans les écoles juives sous sa responsabilité en s'assurant que les candidats retenus aient non seulement les compétences disciplinaires requises, mais également une expérience d'enseignement. De plus, le Collège a procédé à l'embauche de ressources additionnelles, dont une aide

---

7. *Rapport d'autoévaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études offerts dans les écoles juives par le Service de l'éducation permanente, Cégep Marie-Victorin, janvier 2000, p. 57.*

pédagogique individuelle et une conseillère pédagogique à temps complet. Tous les plans de cours ont ainsi été analysés afin de s'assurer de leur conformité aux devis ministériels de même qu'à la PIEA du Collège. En plus d'assurer le respect des devis ministériels, la conseillère pédagogique encadre les enseignants, en particulier en ce qui regarde la rédaction des plans de cours et l'évaluation des apprentissages. Elle répond également aux différents besoins de perfectionnement pédagogique des enseignants, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'instruments d'évaluation valides pour mesurer l'atteinte des objectifs et des standards.

Pour sa part, l'aide pédagogique individuelle assure une présence dans ces écoles afin de venir en aide aux élèves. Certaines mesures ont déjà été implantées pour soutenir les élèves dans leur cheminement scolaire. À titre d'exemple, les élèves ne peuvent pas abandonner un cours de formation générale sans rencontrer au préalable l'aide pédagogique. Le Collège a également produit un guide à l'intention des élèves pour mieux les renseigner sur les principales dimensions pédagogiques de leur programme. Un journal à l'intention des élèves et des professeurs de ces écoles vise enfin à jeter les bases qui devraient permettre de resserrer les liens autour d'un projet éducatif commun.

Toutes ces actions sont de nature à corriger les problèmes identifiés dans le présent rapport. Dans cet esprit,

*la Commission recommande au Collège de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action, en accordant la priorité à la gestion pédagogique en vue d'assurer le respect des devis ministériels et de sa PIEA, et de procéder à une nouvelle évaluation de la formation générale, sous tous ses aspects, dans deux ans, afin de témoigner que les changements apportés ont donné les résultats escomptés.*

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études offerts dans les écoles Beth Jacob et Chaya Mushka présentait de nombreux problèmes au moment de l'évaluation. Le Collège est conscient de la situation comme en témoignent son analyse et le plan d'action qui en découle. La Commission a par ailleurs été à même de constater que les actions déjà entreprises sont de nature à apporter les corrections qui s'imposent. Dans cet esprit, la Commission lui recommande de poursuivre la réalisation de son plan d'action et de procéder, dans deux ans, à une nouvelle évaluation qui porte, cette fois, sur l'ensemble des aspects de la formation générale.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études offerts dans les écoles juives Beth Jacob et Chaya Mushka, le Cégep Marie-Victorin se dit en accord avec les conclusions de la Commission et porte à son attention le plan d'action qu'il s'est donné pour améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale dans ces écoles. Voici les principaux objectifs poursuivis par ce plan :

- création d'un comité composé de la direction de l'Éducation permanente, de représentants de la direction des écoles juives et des enseignants dispensant la formation spécifique du DEC en Lettres afin d'adopter le nouveau programme révisé;
- élaboration de plans de cours cadres des cours de la formation spécifique et de la formation générale offerts dans ces écoles;
- présentation des plans de cours cadres lors de l'embauche des enseignants de la formation générale;
- approbation des plans de cours produits par les enseignants avant le début des cours.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président